



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Legion d'honneur et ordre national du Merite

Question écrite n° 10037

Texte de la question

M. Robert-Andre Vivien expose a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, que l'annee 1994 sera l'occasion de rendre un hommage particulier a tous ceux qui, au sein des Forces francaises libres, du corps expeditionnaire en Italie et des armees qui ont débarque en France, ont contribue a la liberation de la patrie. Un grand nombre des combattants, maintenant ages, qui ont participe a cette liberation, attendent depuis longtemps la recompense de leurs actes. Il lui demande s'il ne pourrait pas etre envisage de creer a l'occasion du 50e anniversaire de la liberation de la France, des contingents particuliers dans l'ordre de la Legion d'honneur ou dans l'ordre national du Merite, pour recompenser ces anciens combattants.

Texte de la réponse

A l'occasion du cinquantieme anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945, un hommage particulier sera rendu a tous ceux qui, au sein des Forces francaises libres, du corps expeditionnaire en Italie et des Forces de débarquement en France, ont contribue par leur action personnelle a la liberation de la patrie. Le decret no 94-15 du 7 janvier 1994 a institue des contingents exceptionnels de distinctions dans l'ordre de la Legion d'honneur, dans l'ordre national du Merite et des medailles militaires. Ces contingents viendront recompenser les anciens combattants de cette guerre particulierement valeureux, a raison de 112 distinctions dans l'ordre de la Legion d'honneur, 161 distinctions dans l'ordre national du Merite et 73 medailles militaires.

Données clés

Auteur : [M. Vivien Robert-André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10037

Rubrique : Decorations

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 186

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 768